

POSTULAT

Auteur	Alexandre MARET, PDCB, Jean-Daniel MELLY, Les Verts, Nicole CARRUPT, PLR et Bruno PERROUD, UDC
Objet	Les infirmières (1) praticiennes spécialisées : des professionnelles clés dans l'évolution du système de santé Valaisan ?
Date	10/11/2020
Numéro	2020.11.361

Face aux nombreux défis de santé publique liés au vieillissement de la population et à l'augmentation des maladies chroniques ainsi auxquels s'ajoutent les pénuries annoncées de professionnels médico-soignants, le secteur de la santé doit se réinventer et innover pour garantir les prises en charge futures. Le Valais n'est pas épargné par ce phénomène. Bien que de nombreux efforts aient été consentis dans ce domaine, certaines régions demeurent toujours éloignées des centres de premier recours et les médecins de famille se font parfois rares dans les fonds de vallée.

Le canton de Vaud, en collaboration avec la Faculté de Médecine et Biologie de l'Université de Lausanne et le CHUV, a récemment créé une nouvelle formation, l'infirmière praticienne spécialisée. Ce nouveau profil professionnel, inspiré d'un modèle déjà très en vogue dans les pays anglo-saxons et qui fonctionne à satisfaction, est certifié par un Master universitaire de 120 crédits ECTS. Il permet aux infirmières d'exécuter des tâches jusqu'alors dévolues aux seuls médecins telles que la prescription de médicaments, l'utilisation de tests diagnostics, la pose de diagnostics simples et l'exécution de gestes de soins en totale autonomie. L'infirmière praticienne a ainsi la possibilité d'intervenir en première ligne auprès des patients et de délivrer une démarche de soins complète de l'évaluation des risques pour la santé et la pose de diagnostic à la prise en charge et aux moyens d'amélioration de l'état de santé de la personne.

La première volée de Master d'infirmières praticiennes spécialisées a terminé son cursus, comme nous l'annonçait le téléjournal de la RTS du 6 octobre dernier. Son aboutissement a nécessité un long cheminement et notamment la modification de la base légale cantonale pour donner le droit de pratique à ces nouveaux professionnels de la santé dans leur nouveau rôle.

Le Valais aurait beaucoup à gagner dans l'introduction des infirmières spécialisées dans son réseau de soins. Tout d'abord en renfort des équipes de premières lignes par une évaluation et un suivi plus systématique des besoins de santé de la population valaisanne. Cela permettrait également d'élargir l'offre en soins et de soulager les cabinets médicaux qui pourraient travailler en collaboration avec ces nouveaux professionnels. Enfin, à l'instar d'autres pays ou régions qui rencontrent les mêmes défis et enjeux de santé que nous, l'introduction d'infirmières praticiennes spécialisées pourrait jouer un rôle clé dans la réorganisation nécessaire de notre système de santé et contribuer à garantir l'accès aux soins à toutes les Valaisannes et les Valaisans.

(1) Pour garantir la fluidité de lecture, les termes faisant références à des personnes s'entendent dans un sens générique et font référence à la fois au masculin et au féminin.

Conclusion

Par ce postulat, nous demandons au Conseil d'Etat de :

- Se prononcer sur la possibilité d'introduire des infirmières praticiennes spécialisées dans le réseau de santé Valaisan et de déterminer quelles seraient les modifications à apporter à la base légale actuellement en vigueur pour permettre le déploiement de ce type de professionnels.
- Définir quelle est la marge de manoeuvre des institutions sanitaires qui souhaiteraient former et engager des infirmières praticiennes spécialisées et les autoriser à exercer leurs compétences auprès de leur patientèle.